

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement du
Collège et des Equipements Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**En exercice : 8
Présents : 8

N° DCS 11/2026

OBJET :
Election de la Vice-Présidente du
SIFICESDate de la convocation le :
07/04/2026Délibération transmise au représentant de
l'Etat le 27/04/2026
Liste des délibérations publiée sur le site
internet du complexe sportif de l'Oumière
le 27/04/2026
complexe-sportif-de-loumiere.com**DÉLIBÉRATION**
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du SIFICES.

Étaient présents les délégués suivants : M. Lionel ANDREZ, M. Bruno BÉCÈDE, M. David BOSCH, Mme Agnès DENIEAU, Mme Barbara DESNOYER, M. Charles LOGRADO, M. Sylvain NOUET, Mme Patricia PETIT.**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Agnès DENIEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance (Art. L.2121-15 du CGCT).

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

N° 11/2026

ELECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU SIFICES

Le comité syndical, sous la présidence de M. Lionel ANDREZ, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7,**Vu** l'installation du comité syndical en date du 22 avril 2026,**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection des vice-présidents,**Considérant** qu'il a été procédé à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret,**Considérant** qu'après un tour de scrutin, l'élection a été acquise conformément aux règles de majorité prévues par le Code général des collectivités territoriales,**Le comité syndical, après en avoir délibéré, PROCLAME :**

- **Mme Patricia PETIT élue vice-présidente du SIFICES**, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 23/04/2026.**Le Président, Lionel ANDREZ**